

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 14 MAI 2018 – Salle des fêtes - GRAMAT

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai
Le Conseil de la Communauté Causse et Vallée de la Dordogne
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Salle des fêtes - GRAMAT

Sous la présidence de M. Gilles LIEBUS
Secrétaire de séance : M. Michel SYLVESTRE
Date de convocation : 04 mai 2018

Présents ou représentés (à l'ouverture de la séance) :

Gilles LIEBUS, Christian DELRIEU, Raphaël DAUBET, Francis AYROLES, José SANTAMARTA, Thierry LAVERDET, Elie AUTEMAYOUX, Michel SYLVESTRE, Christophe PROENCA, Francis LABORIE, Jeannine AUBRUN, Hugues DU PRADEL, Thierry CHARTRoux, Monique MARTIGNAC, Catherine ALBERT, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Antoine BECO, Didier BES, Daniel BOUDOT, Jean-Pierre BOUDOU, Monique BOUTINAUD, Marie-José BOUYSSSET, Bernard CALMON, Catherine CALVY, Serge CAMBON, Solange CANCES, Pierre CHAMAGNE, Guy CHARAZAC, Jean-Philippe COLOMB-DELSUC, Jean-Claude COUSTOU, Claude DAVAL, Claire DELANDE, Pierre DESTIC, Jean-Pierre FAVORY, Habib FENNI, Guy FLOIRAC, Jean-Claude FOUCHE, Guy GIMEL, Flora GOUZOU, Patrice GUINOT, Marie-Claude JALLAIS, Pascal JALLET, René JARDEL, Raoul JAUBERTHIE, Catherine JAUZAC, Jean-Luc LABORIE, Georges LABOUDIE, Francis LACAYROUZE, Pascal LAGARRIGUE, Jean-Yves LANDAS, Christian LARRAUFIE, Roger LARRIBE, Eric LASCOMBES, André LESTRADE, Jacques LORBLANCHET, Bruno LUCAS, Jean-Pierre MAGNE, Ernest MAURY, François MOINET, Pierre MOLES, Alain NOUZIERES, Jean-Louis PRADELLE, Angèle PREVILLE, Raymond RISSO, Martine RODRIGUES, Didier SAINT MAXENT, Michèle SAINT-CHAMANT KIEFFER, Jean-Michel SANFOURCHE, Marie-Noëlle TSOLAKOS, Christian VERGNE, Robert VIGUERARD, Régis VILLEPONTOUX, Jean-Pierre JAMMES, Daniel LAGARRIGUE, François LAROZA, Sylvain LENOIR, Philippe RANOUIL.

Absents ayant donné un pouvoir (à l'ouverture de la séance) :

Sophie BOIN à Alain NOUZIERES, Madeleine CAYRE à José SANTAMARTA, Francis CHASTRUSSE à René JARDEL, Pierre CHAUMEL à Jean-Yves LANDAS, Pierre DELPEYROUX à Elie AUTEMAYOUX, Michel GROUGEARD à Michel SYLVESTRE, Fabienne KOWALIK à Marie-Claude JALLAIS, Françoise LANGLADE à Raphaël DAUBET, Dominique MALAVERGNE à Didier BES, Heidi PEARCE à Jean-Michel SANFOURCHE, Jean-Pierre ROUDAIRE à Flora GOUZOU, Jean-Pascal TESSEYRE à Catherine CALVY.

Absent excusé (à l'ouverture de la séance) : *Alfred Mathieu TERLIZZI, Sophie BOIN, Madeleine CAYRE, Patrick CHARBONNEAU, Francis CHASTRUSSE, Pierre CHAUMEL, Alain CONNE, Pierre DELPEYROUX, Jean-Philippe GAVET, Michel GROUGEARD, Fabienne KOWALIK, Françoise LANGLADE, Dominique MALAVERGNE, Heidi PEARCE, Philippe RODRIGUE, Jean-Pierre ROUDAIRE, Jean-Pascal TESSEYRE.*

Absents (à l'ouverture de la séance) : *Jean-Luc BOUYE, Matthieu CHARLES, Nicole COUDERC, Brigitte ESCAPOULADE, Jacques FERRAND, Nadia GUEZBAR, David LABORIE, Solange MAIGNE, Michel MOULIN, Jean-Philippe PAGEOT, Angelo PARRA, Christian ROCH, Maria de Fatima RUAUD, Carole THEIL, Roland TOURNEMIRE.*

ORDRE DU JOUR

Point N° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Table des matières

PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

ECONOMIE - TOURISME

10

DEL N° 14-05-2018-001 - Signature contrat grand site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne.....	11
DEL N°14-05-2018-002 – Acquisitions foncières sur la commune de Souillac.....	13
DEL N° 14-05-2018-005 - Cessions foncières sur la commune de Souillac.....	13

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

13

DEL N° 14-05-2018-003 - Attractivité centre bourg Souillac- Demande de financement complémentaire.....	14
DEL N° 14-05-2018-004 - Modernisation bureau office de tourisme Rocamadour - Demande subventions DSIL - contrat de ruralité 2018	15

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

15

M. le Président ouvre la séance à 15h05, après avoir adressé ses remerciements à M. Michel SYLVESTRE, Maire de Gramat pour son accueil.

PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

M. le Président remercie les élus communautaires d'être venus en nombre participer à cette séance et remercie ensuite M. le Préfet, Mme la Sous Préfète de Figeac, M. le Sous- Préfet de Gourdon et leurs services, d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite.

Il note que la presse s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par les collectivités de ce nord Lot dans ses relations avec les services de l'Etat, présentées comme étant exagérées mais il considère que rien n'était pourtant exagéré. Les deux réunions qui ont déjà eu lieu l'ont d'ailleurs démontré. La première est intervenue dans le « feu de l'action », la deuxième a été plus paisible et constructive.

Il relève que M. le Préfet, M. et Mme les Sous- Préfets sont « de passage » et de fait les services connaissent mieux le territoire et son histoire, d'où la nécessité de s'appuyer sur ces services.

M. le Président souhaite justement en préambule, revenir sur le passé et les différentes étapes qui ont marqué le développement et la structuration du Nord Lot.

La communauté de communes représente un territoire aujourd'hui conséquent, qui couvre tout le nord du département. Avant cela, les élus ont travaillé sur plusieurs sujets, qui ont conduit à la construction d'entités structurées : d'abord la charte intercommunale avec un périmètre quasi équivalent au périmètre de CAUVALDOR, puis l'unité séjour touristique puis le pays de type « loi Voynet » avec la création de l'ADVD (Association de Développement de la Vallée de la Dordogne). En ce qui concerne plus précisément les berges de la Dordogne, chères au Sénateur Requier, il y a eu le SMACVD (Syndicat Mixte d'Aménagement Coordonné de la Vallée de la Dordogne) puis le SYMAGE (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et enfin le SMPVD (Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) avec des compétences plus larges.

Toutes ces étapes ont amené les acteurs à réfléchir comment mener des projets ensemble, même si cela n'a pas été facile. En terme d'aménagement du territoire, un SCAES, voulu par le Département, a été élaboré, auquel s'est emboîté le SCOT autour de huit communautés de communes qui, au fur et à mesure du temps, se sont regroupées, aidé par la loi NOTRe qui a marqué une nouvelle étape forte, mal-aimé par certains et appréciée par d'autres. A son niveau, M. le Président a vu par le biais de cette loi, la possibilité d'une opportunité de développement pour les territoires ruraux, à côté de métropoles, d'agglomérations, de régions qui cherchent à être toujours plus importantes.

Les élus, au-delà de leur sensibilité politique différente, ont fait en sorte d'organiser ce territoire, pour profiter du développement et de l'élan impulsé par les régions, les agglomérations, dans un département des moins peuplé de France. Le territoire est éloigné de ces métropoles, tout à fait au nord de la région Occitanie, dans cet environnement, comment trouver sa place ?

Plusieurs facteurs ont joué:

- ⇒ 1^{er} : des personnes d'horizons différents qui ont bien voulu travaillé ensemble.
- ⇒ 2^{ème} : la volonté de M. Martin MALVY de faire de Gramat la capitale du parc régional des Causses du Quercy, ce qui s'est traduit par un tollé de la part de Labastide Murat.

Cette réaction a en fait donné l'occasion de créer ce territoire.

Plusieurs réunions de CDCI ont eu lieu au cours desquelles d'autres territoires ont exprimé leur rejet quant à ce projet de grand territoire. Et malgré cela, la persévérance a permis d'aboutir.

M. le Préfet de l'époque a réuni les Présidents des communautés de communes de Souillac Rocamadour Payrac, Saint Céré, Gramat, Padirac, Haut Quercy Dordogne dans le cadre du projet de création de CAUVALDOR 1 mais il manquait alors le territoire de Martel.

Il s'était engagé à prendre l'arrêté de création si la majorité des grand élus approuvaient le projet. Et c'est ainsi que la communauté de communes CAUVALDOR est née au 1er janvier 2015.

Nous ne pouvions pas pour autant en rester là, car l'idée était bien d'étendre cet EPCI à tout le nord Lot mais la communauté de communes Cère et Dordogne souhaitait se tourner vers Brive. Or, pour les élus de CAUVALDOR à ce moment là, il n'était pas possible de se résoudre à un rapprochement avec le territoire corrézien. Certains territoires faisaient aussi valoir leur volonté de « rester petits ». Il y avait aussi, bien évidemment, la peur de perdre l'entreprise Andros.

M. le Président indique qu'il a reçu à ce moment là le seul soutien du Président du Département.

Lors d'une réunion exceptionnelle, il a obtenu le soutien unanime des membres du bureau puis du conseil sur la proposition de faire une grande communauté de communes Nord Lot- Sud Corrèze.

La CDCI qui a suivi a alors été mouvementée. Mme la Préfète, Mme Catherine FERRIER, a été d'un grand soutien lors de cette épreuve.

Les élus qui sont présents aujourd'hui et qui étaient déjà là, ont soutenu le projet collectif suivant: une communauté de communes de projet et non de fonctionnement.

Lorsque l'on regarde la politique menée depuis des décennies, sans vouloir faire de polémique, force est de constater un échec : aujourd'hui le Département compte une population des plus âgées de France, qui va perdre environ 300 élèves dans le primaire sur les trois ans à venir avec des fermetures de classes. La baisse de natalité était compensée jusqu'à présent par les flux migratoires, mais aujourd'hui il y a une perte démographique.

Pourtant, nombreux sont les atouts de ce territoire mais il faut s'organiser: d'où le SCOT, qui se transforme aujourd'hui en PLUIH, qui constituera le socle. Nous avons déjà créé l'EPIC office de tourisme, le plus grand de France, il s'étend sur deux départements, deux régions, avec un contrat de destination, défendu récemment par Mme la Sous Préfète ; M. Gilles LIEBUS l'en remercie d'ailleurs.

Malgré une volonté affirmée de porter un projet politique, s'appuyant sur le développement économique et la création d'emplois et ainsi inverser la tendance, le fonctionnement actuel ne permet pas d'avancer.

En tant que Président, M. Gilles LIEBUS indique qu'il se doit de porter ce territoire à une autre dimension et s'emparer de la thématique de l'eau qui a une importance capitale. L'eau potable est une ressource que tout le monde veut gérer, par contre la GEMAPI, l'assainissement, personne n'en veut. Il faut pourtant une compétence globale sur la gestion de l'eau, à conserver au sein de CAUVALDOR.

En 2020, les métropoles, les agglomérations devront prendre cette compétence. Qu'en sera-t-il pour le territoire de CAUVALDOR, faut-il laisser une prise en main des syndicats, avec des grands groupes privés.

De même se pose la question de l'avenir des départements et maintenant de leur fusion, et de l'incidence sur notre territoire. Les départements ont perdu des compétences essentielles, et se retrouvent réduits à la gestion de la voirie et du social, qu'il s'avère difficile de financer.

M. le Président estime qu'une réflexion doit être menée en amont, et si cette réflexion n'est pas menée aujourd'hui, demain il sera trop tard.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le bilan sera un échec (fermeture écoles, perte d'attractivité de ce territoire).

Il est important de s'appuyer sur l'histoire, marquée par la volonté farouche d'avoir un projet de territoire, car de son avenir dépend l'avenir du Département.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Préfet. Ce dernier remercie les élus de l'accueil et de leur présence à cette rencontre.

Il se dit très heureux d'être présent, enfin devant cette assemblée, car il a eu le sentiment que depuis une quinzaine de jours, on parlait beaucoup de l'Etat et de ses services, le mieux était donc de se rencontrer. Il indique qu'entre temps, des réunions de travail ont eu lieu avec les services (de l'Etat et de CAUVALDOR).

Il reconnaît comme le soulignait M. Gilles LIEBUS, l'importance de la profondeur historique.

Il a bien entendu l'expression de plusieurs mécontentements, générant certainement une certaine crispation, certains étant directement issus de la loi, d'autres liés à des incompréhensions, des occasions ratées. Certains sujets sont anciens, d'autres plus récents. Et surtout a été exprimé le sentiment que l'Etat ne soutenait pas assez le territoire.

Il confirme le fait que les Préfets et Sous-Préfets sont en effet de passage, il essaie de s'appuyer le plus possible sur la très bonne connaissance des services, des dossiers et des acteurs.

Il souhaite quand même dire un mot sur certaines critiques entendues, car il redit sa volonté au quotidien d'avoir la plus parfaite relation avec tous les élus, en étant le plus possible disponible. Il pense avoir installé avec le Président une relation constructive, même si « rugueuse » dans un 1er temps, il regrette de ne pas avoir assez échangé à un moment donné.

Tout d'abord, il pense qu'il n'y a pas l'once d'un mépris de la part des services, totalement à l'encontre de leur éthique professionnelle. Les services ont un immense respect des élus, leur action ne serait pas possible s'il n'y avait pas cet esprit de compagnonage avec les élus, dans l'intérêt du territoire. Il avoue que ses services, qui connaissent extrêmement bien le territoire et ses élus, ont été blessés de ce reproche.

En ce qui concerne le sentiment d'un « Nord du Lot délaissé », il indique s'être demandé ce qui aurait pu laisser penser cela. Il se souvient par exemple d'échanges et de sollicitations avec M. Hugues DU PRADEL : il en a pris toute la mesure et a répondu tout de suite.

Il affirme qu'il n'existe aucun favoritisme, ni géographique ni politique, car tous les projets portés par tous les élus, les acteurs économiques sont soutenus avec la même attention et appliquant les mêmes règles.

Sur l'exemple de la ZA de Cressensac : les mêmes arguments ont été avancés pour la zone de Cahors Sud. Si le nord Lot était délaissé, l'investissement serait-il à cette hauteur avec l'Etat comme premier financeur ? Ainsi, sur les trois dernières années, CAUVALDOR qui représente 25 % des communes et 25 % de la population du département, a bénéficié de 25 % du financement de l'Etat ; et en 2018, cela représentera 32 % (DETR).

Ainsi, le projet de centre des congrès à Rocamadour se verra alloué la DETR la plus importante (soit 500 000 €) auquel s'ajoute du FSIL, soit au total environ 700 000 €.

Au niveau des financements de l'agence de l'eau, ce sont plus de trois millions d'euros sur cinq ans, apportés à ce territoire.

En ce qui concerne les contrôles tatillons, M. le Préfet précise qu'en 2017 sur 1 200 actes pris par CAUVALDOR et transmis au contrôle de légalité, quatre seulement ont fait l'objet de remarques et de courriers.

Sur la thématique urbanisme, dans la plupart des cas, cela se passe très bien avec un avis favorable et aucun conflit. Les lettres d'observation représente moins de 1 % des dossiers étudiés. Aussi, les reproches « d'acharnement, de sur contrôle, fonctionnaires frustrés », cela ne correspond pas à la réalité.

Cela dit, un malaise s'est exprimé, parfois sur des dossiers anciens, il était donc important d'échanger, pour repartir sur de bonnes bases.

Sur la question de la présence de l'Etat, M. le Préfet ne pense pas que l'Etat ait abandonné les territoires, mais il faut reconnaître qu'il doit fonctionner avec des diminutions d'effectifs, auxquelles s'ajoutent des difficultés sur les mutations (et donc des attentes en terme de compétences, d'expertise). A titre d'exemple, il a fallu attendre quatre mois pour que soit nommé le remplaçant de M. Thierry DOUCET, Sous Préfet de Gourdon. L'intérim a dû être assuré par Mme Nadine CHAÏB, il tient d'ailleurs à la remercier pour son travail et souhaiter par la même occasion une bonne installation à M. Jean-Luc TAREGA.

L'Etat n'est pas là pour contrarier les élus et les empêcher d'avancer ; il est au contraire là pour les aider et les accompagner et cela suppose de travailler en confiance, le plus en amont possible. Lorsque c'est le cas, cela se passe bien, cela est particulièrement avéré en matière d'urbanisme. Il est à noter le travail exemplaire sur l'élaboration en cours du PLUIH.

Sur l'application de règles différenciées selon les secteurs (« deux poids deux mesures »), M. Le Préfet indique avoir interrogé des collègues Préfets sur d'autres départements, il en ressort que le même discours semble tenu, ailleurs cela semble toujours mieux. En ce qui concerne le PPRI, il a également demandé une comparaison Dordogne, Corrèze) : on retrouve les mêmes principes, les mêmes règles ce qui semble normal, et sur certains aspects, des règles beaucoup plus souples ou au contraire plus rigides. Il faut en tenir compte sur la révision de PPRI à l'avenir. Il estime qu'à l'avenir, il faut tendre vers une convergence, à savoir à situation comparable, traitement comparable.

Sur la question de la dérogation qui est également ressortie et correspond à une demande, il est sorti un décret le 29 décembre 2017 qui permet de déroger dans certains cas à certaines règles, M. le Préfet se dit très enthousiaste sur ce texte, qui est encourageant et offre des possibilités de dérogation à des textes réglementaires. Il propose donc d'y travailler pour voir comment l'appliquer concrètement.

Sur la problématique des délais, M. le Préfet comprend l'impatience, et souhaite qu'un travail soit fait avec un engagement réciproque. Il reconnaît avoir retenu la leçon sur le dossier des berges de Brajat, pour lequel il aurait peut-être été possible d'avancer plus vite si le travail avait été mené différemment.

Sur cette question des délais, il faudrait demander à M. Gervauson, qui n'est pourtant pas forcément très tendre avec les services de l'Etat, si ces derniers lui font perdre du temps (deux dossiers compliqués d'installation classée, un pour une régularisation et un pour une extension). Un travail remarquable est mené pour que ces dossiers avancent.

Il rappelle que la stratégie de l'Etat n'est pas définie par le Préfet du Département, même si elle se décline néanmoins à cette échelle, mais en application de règles nationales. M. le Préfet et ses services sont là pour faire appliquer les textes à portée nationale, en veillant au respect d'un égal accès des citoyens aux droits (écoles, santé...), car la France est une république unitaire, indivisible, laïque, démocratique et sociale, et les services de l'Etat sont là pour faire appliquer les textes nationaux, c'est un sujet qui s'avère compliqué pour ce territoire.

Il rappelle que plus de 15 millions d'euros sont consacrés au soutien de l'investissement local.

La stratégie de l'Etat porte aussi sur la couverture numérique, l'Etat finance à hauteur de 40 %, ce qui représente 48 millions sur une enveloppe de 71 millions.

L'Etat est aussi particulièrement présent pour favoriser la réussite éducative, lutter contre la dépendance, soutenir l'offre culturelle, ...

En ce qui concerne la gestion de l'eau et la gouvernance Gémapi, l'Etat soutiendra la démarche entreprise sur le territoire qui s'étend sur plusieurs départements, et cela en phase avec la stratégie de l'agence de l'eau Adour Garonne).

La stratégie de l'Etat c'est encore de travailler à un développement équilibré des territoires, soutenir l'agriculture, le soutien aux infrastructures de désenclavement.

Quant au projet de Voie d'avenir, M. Préfet du Lot annonce qu'il fera appel contre l'arrêt du Tribunal Administratif qui a annulé l'arrêté préfectoral en première instance.

L'Etat doit tenir compte des réalités du Département, car il est vrai que les pôles d'attraction sont situés en dehors du territoire. Le territoire lutte contre cette réalité et l'Etat peut et doit soutenir la politique menée par les élus dans ce domaine, même s'il ne peut pas empêcher le rayonnement de l'agglomération de Brive.

M. le Préfet indique comprendre la déception quant au fait qu'aucune commune ne soit retenue au titre de l'action cœur de ville, mais ce sont des communes de plus de 10 000 habitants qui étaient éligibles. Cette démarche ne pouvait pas concerner le Nord Lot, par contre l'Etat va soutenir le territoire via la politique de « bourg- centre ». A Souillac, le projet novateur en cours d'élaboration pourra aider M. le Maire et son conseil municipal à dynamiser sa ville. Les services de l'Etat souhaite participer et être associé à ce projet en allouant des moyens dédiés.

De même le projet de centre vacances sur le site de Viroulou est très positif, en terme d'attractivité, mais aussi très sensible, car il ne doit pas fragiliser le centre cinophile de Gramat. L'Etat soutient ce projet ainsi que le commandant de gendarmerie.

Le travail en amont est très important, car il limite le risque de contentieux et de contestation par la suite.

M. le Préfet tient à redire le dévouement de la part de ses services, qui n'ont aucun mépris à l'égard des collectivités et de leurs élus. Il est important de partager, en premier lieu, des valeurs et des principes. En tant que républicain, il ne croit qu'au respect, la bienveillance, la confiance et l'engagement. Ensuite tout est question de méthode, et tout d'abord au niveau politique.

Dans le cadre d'un suivi de l'avancement des dossiers en cours, il est prévu de tenir des réunions mensuelles avec les deux Sous-Préfets, mais également en présence de M. Philippe Gramont, directeur de la DDT, chaque fois que cela sera nécessaire. Entre deux, il faut qu'il y ait des échanges, d'ordre technique, entres services.

Il est important à ce niveau de désigner de part et d'autre des référents ou « chefs de projet » afin de travailler en mode projet.

Il souhaite également échanger régulièrement en tête à tête avec M. le Président de CAUVALDOR.

M. le Préfet propose de faire le point dans quelques mois, même si certainement toutes les problématiques ne seront pas réglées ; il indique qu'il serait très heureux de revenir devant le conseil communautaire dans six mois pour tirer le bilan de cette méthodologie.

Il tient aussi à redire aux Maires qu'il ne refuse aucune invitation à venir à la rencontre des élus municipaux, mais ne force pas non plus la porte de ceux qui ne le souhaitent pas.

M. le Président reprend la parole et tient à insister sur le fait qu'il ne souhaitait pas que cette rencontre ressemble à un tribunal, mais il relève avoir l'impression par moments, que les services de l'Etat ont du mal à entendre la voix des élus. Il reconnaît d'autre part que le mot « mépris » était peut-être un mot fort, mais CAUVALDOR est la collectivité la plus importante après le Département et le traitement ne semble pas toujours être à la hauteur.

Il indique que M. DOUCET, l'ancien Sous Préfet de Gourdon, avait déjà mis en place des réunions mensuelles, ce qui était une bonne chose, si les décisions ou accords ne sont pas contredits ensuite, c'est encore mieux. Il donne pour exemple une réunion qui s'était tenue dans ce cadre où aucune difficulté n'avait été relevée sur la modification du PLU de Cressensac alors que dès le lendemain, un courrier était reçu au siège demandant de retirer le projet de ZA de ce document d'urbanisme.

Il dit avoir regretté également qu'à l'occasion de la cérémonie des vœux de Cauvaldor, aucun représentant de l'Etat n'ait été présent.

Il est essentiel que l'Etat évolue dans ses méthodes de travail, avant l'Etat accompagnait voire même porter certains dossiers, aujourd'hui ce n'est plus le cas, de leur côté les collectivités se structurent et portent leur projets mais les services de l'Etat doivent continuer à accompagner.

M. Gilles LIEBUS rappelle les propos du Président de la République lors de son séjour dans les Vosges au cours duquel il a indiqué : « dans le monde rural tout ne va pas si mal », mais il faut l'aider là où il y a des projets. Les élus de ce territoire sont là pour relever les défis avec M. le Préfet et ses équipes.

M. le Président indique que les propositions faites ce jour lui conviennent, car elles visent à pouvoir mettre en place des projets. Il demande à ce que soit acté cet accord, et que ce territoire soit soutenu à sa juste dimension. Il rappelle la volonté de structurer le territoire, et le partenariat avec certains partenaires fonctionnent très bien (DGFIP, CAF par exemple). Poursuivons dans ce sens, bien sûr qu'il faut travailler en amont, notre jeune collectivité doit s'adapter à ce mode de fonctionnement. Il trouve intéressant de faire un point lors d'un prochain conseil communautaire, pour vérifier que ce qui a été acté aujourd'hui aura bien été mis en œuvre.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à s'exprimer : M. Hugues DU PRADEL reconnaît que les services de la Préfecture ont agi avec beaucoup de réactivité et d'humanité à une demande exprimée en début d'année pour sa commune.

M. François MOINET souhaite attirer l'attention sur un point important : nul ne peut reprocher aux services de l'Etat le contrôle de légalité qui relève de leur mission propre. Mais la complexité et l'anachronisme de l'arsenal législatif (« véritable mikado législatif et fiscal ») éloigne parfois des décisions mais aussi de la réflexion, de l'accompagnement, voire de la formation.

Cela éloigne déjà certains élus, et cela risque d'être encore renforcé à l'avenir avec des élus qui n'auront plus envie de s'investir en tant que quasi bénévoles, car cela n'est pas toujours drôle de se confronter à cette complexité. M. le Préfet reconnaît qu'existe en France, une sorte de passion pour la loi se traduisant par l'habitude de répondre à une question par un texte. Il a parfaitement conscience de la difficulté pour les élus de dégager du temps et demain peut-être de la motivation.

M. Didier BES relève qu'en ce qui concerne le désenclavement du Nord du Lot, la voie d'avenir risque d'avoir encore un bel avenir (dans l'attente de réalisation) !

M. Christian LAGARRIGUE, suppléant de la commune d'Alvignac intervient au nom de son Maire M. Alfred TERLIZZI qui a envoyé un courrier en avril concernant le refus d'octroi de DETR pour mener à bien le projet d'espace multi activités, d'un montant estimatif de près d'1.3 millions d'euros. Aucune réponse n'a été apportée à ce courrier, ce qui est plutôt frustrant, décourageant et même un peu méprisant.

M. le Préfet va diligenter les recherches nécessaires en ce qui concerne ce courrier d'avril, il va faire le point avec les Sous-Préfets.

M. Christian DELRIEU exprime son incompréhension sur la position de l'Etat en terme de contrôle de légalité sur un dossier d'urbanisme. En 2009, l'entreprise « La noyeraie des abeilles » dépose un permis de construire pour un projet en zone PPRI orange et reçoit un avis favorable. Mais le porteur de projet n'a pas mis en œuvre les travaux. Un permis a donc été redéposé, mais a été refusé. M. Christian DELRIEU souhaite que ce dossier soit traité avec attention car il y a un risque de mettre cette entreprise en difficulté.

M. Le Préfet s'engage personnellement à regarder de près ce dossier.

M. Hugues DU PRADEL estime que les propositions faites ce jour sont tout à fait intéressantes, il souhaiterait qu'avant de « les graver dans le marbre », elles soient écrites. Il est intéressant sans demander une dérogation à tout, d'aller vers la facilitation et la résolution des problèmes chaque fois que la situation met en avant une réglementation contradictoire.

M. le Préfet souhaite aller vers des règles de bon sens, avec engagement de part et d'autre. Il faudrait toujours aller vers une application de la réglementation la plus « adaptée » et faire prévaloir la règle la plus facilitatrice pour porter les projets.

M. Pascal JALLET accueille favorablement les propositions faites ce jour, mais demande à mettre en œuvre cette méthode de travail également avec les communes, afin de d'établir rapidement un partenariat efficace.

M. le Préfet approuve évidemment la mise en œuvre de cette approche avec les communes. Il rappelle que les Sous-Préfets sont à l'entière disposition des élus. Le Président remercie M. le Préfet, Mme la Sous-Préfète de Figeac, M. le Sous-Préfet Gourdon ainsi que leur services, en espérant que la nouvelle méthode de travail arrêtée conjointement portera ses fruits à l'avenir.

POINT N° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance. M. Michel SYLVESTRE se porte candidat.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Il énonce ensuite les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

M. le Président indique qu'il convient à présent de déterminer la suite à donner aux actions engagées.

Il souhaite que les membres du conseil fassent part de leur ressenti, après les échanges qui ont eu lieu à l'instant avec M. le Préfet.

De sont point de vue, il y a certes une écoute mais il semble difficile de se faire entendre. Il revient sur les deux réunions avec les services de l'Etat : la première a été assez « musclée » et tendue, au cours de la deuxième, les propos échangés ont été différents.

Les élus ont certes besoin de l'Etat et la méthode de travail proposée doit permettre de faire avancer les dossiers, certains ont déjà été pris en main. On ressent un décalage entre la perception de l'Etat et la perception des élus du territoire, qui ne partagent pas la même philosophie.

M. le Président propose de ne pas poursuivre l'action menée mais la suspendre, et voir au terme des six mois, ce qui a été mis en place.

M. Michel SYLVESTRE estime que cette réunion constitue un premier pas en venant à la rencontre des élus avec certaines propositions. Cet épisode aura démontré que CAUVALDOR est une vraie communauté de communes, avec des élus qui majoritairement ont fait bloc lorsque CAUVALDOR a été menacée. Il approuve la suspension car les citoyens attendent un retour de nos services.

M. Pierre MOLES retient la décision de se revoir dans six mois et approuve également la suspension du mouvement.

M. Jean Michel SANFOURCHE exprime sa gêne quant à suspendre les actions, il propose plutôt d'y mettre fin, et faire le bilan dans six mois (suspendre montre un doute).

Mme Claire DELANDE va également dans ce sens : suspendre c'est mettre en défiance ce qui a été avancé.

M. Pascal JALLET approuve également l'arrêt du mouvement. Par contre si dans six mois, les relations ne donnent pas satisfaction, il faudra alors mener une action plus forte avec une méthode commune.

M. Pierre DESTIC est aussi favorable à mettre fin au mouvement ; si on suspend, cela signifie que l'on ne fait pas confiance. Ce serait plus correct et cordial vis-à-vis du Préfet.

Pour M. Hugues DU PRADEL, suspendre ou arrêter revient à quasiment la même chose, il sera de toute façon possible d'agir à nouveau. Il réaffirme la nécessité de reprendre point par point les propos avancés aujourd'hui, cela sera indispensable pour faire le point dans six mois. Il faudra aussi être vigilant sur la mise en œuvre d'une méthode de travail. Il reconnaît être plus favorable à une suspension.

Pour M. Christian DELRIEU, dans la mesure où un accord et une méthode ont été arrêtés aujourd'hui, il est préférable de décider de l'arrêt. Quelques gros dossiers portés par Cauvaldor Expansion doivent sortir, il faut cibler les plus importants et les régler vite.

M. le Président tient à préciser que lors du mouvement, il n'a pas souhaité envenimer la situation et a refusé de ce fait les interviews aux chaînes de télévision nationales, qui auraient souhaiter un glissement sur le terrain politique, or là n'était pas le souhait.

Quelque soit le choix (suspension ou arrêt), il redit qu'il n'est pour lui pas question de continuer.

Il semble à M. Pierre MOLES que cette étape a beaucoup affecté le Président ; il serait peut-être opportun de trouver une autre façon de travailler, en interne, afin que le Président puisse prendre un peu de recul et travailler plus en confiance avec les Vice-Présidents.

M. Le Président demande alors si un Vice-Président a eu l'impression de ne pouvoir prendre en main ces dossiers.

M. Francis AYROLES pense que les propos de M. Pierre MOLES ont pour but de préserver le Président. De son point de vue et dans le cadre de sa compétence, il agit dans l'intérêt du territoire, travaille en toute liberté et revient vers le Président pour les sujets critiques. Sur certains sujets sensibles, le Président est monté en première ligne, mais avec les élus pour le soutenir.

M. Raphaël DAUBET indique qu'il bénéficie d'une marge de manœuvre pour faire avancer ses dossiers. Selon lui, la difficulté vient du fait que CAUVALDOR a grandi trop vite, avec deux fusions à digérer, d'où une sollicitation très forte des services et du Président.

M. Pierre DESTIC estime que le conseil communautaire n'est pas l'instance appropriée pour aborder ce genre de question.

M. Thierry LAVERDET indique que le Président délègue aux Vice-Présidents en leur laissant assumer leur mission, c'est une nécessité. Par contre, il revient au Président de défendre les dossiers lorsque'il y a un problème. Il est important pour les services d'avoir quelqu'un à leurs côtés pour prendre les décisions. CAUVALDOR est une grosse collectivité, et le Président prend très à cœur son suivi et son développement, peut-être même trop. Dans ces situations tendues, face à l'Etat, il est important qu'il soit soutenu.

Au niveau des administratifs, il est certain que la charge est également très lourde, il convient d'être à leurs côtés et de leur donner des moyens.

M. Bruno LUCAS souhaite reprendre l'expression de M. le Préfet de « fonctionner en mode projet » qui consiste à désigner un chef de file dans leur services, il pense qu'il convient d'en faire autant au niveau de CAUVALDOR.

M. le Président reconnaît que la tâche n'est toujours facile pour les Vice-Présidents, il est nécessaire de remettre les choses en place, mais il dit qu'il est là pour les aider.

Après un « vote » à main levée, l'assemblée décide à une grande majorité d'arrêter le plan d'actions décidé fin avril vis-à-vis de l'Etat.

M. Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :
Modernisation bureau office de tourisme Rocamadour – Demande de financement complémentaire

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Départ de Mme Michèle BARGUES, M. Hervé DESTREL, Mme Sylvie FOURQUET et M. Patrick BAYLE

ECONOMIE - TOURISME

DEL N° 14-05-2018-001 - Signature contrat grand site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne

Départ de M. Pierre PRANGERE

Considérant que la communauté de communes CAUVALDOR, en partenariat avec l'office de tourisme Vallée de la Dordogne et le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour, a répondu à l'appel à projet Régional Grand Site Occitanie en septembre 2017, s'appuyant sur un projet de territoire concerté, transversal autour des thématiques telles que le tourisme, la culture, la protection et la valorisation du patrimoine et l'environnement,

Considérant que ce projet de territoire se décline autour de 7 axes qui sont :

- Axe 1 : Protection et valorisation du patrimoine architectural, naturel et culturel,
- Axe 2 : Développement culturel,
- Axe 3 : Itinérance en Vallée de la Dordogne,
- Axe 4 : Diversification, structuration et qualification de l'offre,
- Axe 5 : Amélioration de la qualité de l'accueil,
- Axe 6 : Accompagnement et mise en réseau des acteurs du tourisme,
- Axe 7 : Promotion et communication.

Considérant qu'il convient de confirmer cette démarche par le biais d'un contrat avec la Région pour la période 2018-2021,

Ce contrat aura pour objet :

- **D'organiser le partenariat entre la Région, le Département, et le Grand Site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » ;**

Les signataires du contrat seront :

- Le conseil régional,
- Le conseil départemental,
- Les neuf communes « cœurs emblématiques » : Autoire, Bretenoux, Carennac, Gramat, Martel, Loubressac, Rocamadour, Saint-Céré et Souillac,
- La communauté de commune CAUVALDOR, cheffe de file du contrat,
- L'Office de Tourisme, chef de file technique,
- Le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour,
- Le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne,
- Le PNR des Causses du Quercy.

- **D'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence ;**
Le **Périmètre de la zone d'influence** sera celui de de CAUVALDOR et de la partie lotoise de l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne.

Les **neufs cœurs emblématiques**. Ces cœurs emblématiques devront définir un périmètre de protection et d'intervention en concertation avec le service urbanisme de CAUVALDOR, l'ABF et le CAUE.
Des **lieux de visites majeurs** de la zone d'influence ayant des projets de développement pourront être mentionnés (Gouffre de Padirac, Château de Castelnaud-Bretenoux par exemple).

- **De définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire avec les principaux investissements, ainsi qu'une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans.**

Une synthèse du projet de territoire devra être présentée en mentionnant notamment les données relatives :

- Au projet de préservation et de valorisation du patrimoine du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dont l'état sanitaire du patrimoine,
- Aux outils de gestion des cœurs emblématiques,
- À la stratégie de médiation du patrimoine culturel ou naturel prenant en compte les nouvelles approches de valorisation du patrimoine dans les lieux de visite majeurs,
- À la stratégie territoriale de développement culturel, touristique concernant le cœur emblématique et la zone d'influence,
- À l'amélioration de la qualité de l'accueil,
- À l'incitation des visiteurs à découvrir le territoire à partir des cœurs emblématiques et le renvoi vers les autres « Grands Sites Occitanie » de proximité ou concernés par les thématiques patrimoniales et touristiques,
- À l'appropriation de la politique des Grands Sites par leurs habitants et acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs,
- Aux facteurs d'innovation dans le projet touristique et culturel.

Est également indiqué dans le contrat une nouveauté : un **comité d'audition annuel** permettra au territoire de présenter à la Région le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets de l'année suivante.

Le contrat fixe également **l'organisation, la gouvernance et les obligations** du Grand Site Occitanie.

Vu la délibération de la Région Occitanie sur l'appel à projet « Grand Site Occitanie » en commission permanente du 07 juillet 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2017 portant sur la candidature Grand Site Occitanie,

Vu la délibération de la région Occitanie sur la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 15 décembre 2017,

Vu la maquette du contrat proposée par la Région,

Considérant la candidature du Grand Site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne lors de l'appel à projet régional « Grand Site Occitanie » et notre stratégie territoriale de développement touristique,

Considérant la conférence de lancement des Grands Sites Occitanie prévue pour la première quinzaine de juin,

↳ **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **DE VALIDER** la signature du contrat Grand Site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne,

- **DE MANDATER** M. le Président pour engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. Pascal JALLET tient à faire une petite remarque car il estime que le « coeur emblématique » est un peu restrictif pour une commune comme Rocamadour, qui porte un dossier pour devenir Grand site de France, cela étant programmé pour 2020- 2021, mais sans Padirac (car il s'agit d'une entreprise- le Gouffre).

M. le Président rappelle qu'il n'y aura plus qu'un seul grand site Occitanie celui de « Vallée de la Dordogne Rocamadour ».

M. Francis AYROLES rappelle que la fusion des deux régions a obligé à redéfinir les « Grands sites » au niveau de la Région Occitanie.

M. Georges LABOUDIE note de son côté que Carennac a aussi le label « Plus beaux village de France ».

DEL N° 14-05-2018-002 - Acquisitions foncières sur la commune de Souillac

Retour de M. Pierre PRANGERE

M. le Président présente l'opportunité d'acquérir un peu plus de 3 hectares sur la commune de Souillac, situés en zone constructible (zone 2 AUc du PLU), dans le quartier des Aubugues. Il précise que sur la note explicative était mentionnée une superficie de 26 349 m², or il manquait des parcelles, donc au total la surface est de 30 392 m².

La famille QUITTARD, propriétaire, est d'accord pour céder à la communauté de communes les parcelles au prix de de 345 000 €.

Il annonce d'autre part qu'un investisseur est prêt à racheter ces parcelles au tarif de 20 € /m².

Considérant l'avis du service des Domaines,

Considérant l'avis de la commission économie- tourisme réunie le 09 mai 2018,

↳ **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 45, 47, 49, 50, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503 et pour partie 46, 48, 509, 514, 485, sises les Aubugues Nord commune de Souillac, sur une superficie totale de 30 392 m², appartenant aux Consort Quittard au prix total de 345 000 € (trois cent quarante- cinq mille euros),
- **D'AUTORISER** M. le Président ou Mme Jeannine AUBRUN (Vice-Présidente du Pôle de Martel- Payrac- Souillac- Rocamadour) à signer les promesses de vente et actes authentiques en l'étude de Maître Maubrey, Notaire à Souillac, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants à cette acquisition et aux frais afférents sont inscrits au budget principal de la communauté de communes.

DEL N° 14-05-2018-005 - Cessions foncières sur la commune de Souillac

Départ de Mme Jeannine AUBRUN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 02a en date du 14 mai 2018, par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 45, 47, 49, 50, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503 et pour partie 46, 48, 509, 514, 485, sises les Aubugues Nord commune de Souillac, sur une superficie totale de 30 392 m²,

Vu les négociations en cours,

Considérant qu'un porteur de projet est désireux de développer une activité sur ce secteur,

Considérant l'accord de principe sur le prix de vente à 20 € le m²,

 **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'ACCEPTER** la cession au porteur de projet, les parcelles cadastrées section AK n° 45, 47, 49, 50, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503 et pour partie 46, 48, 509, 514, 485, sises les Aubugues Nord commune de Souillac, sur une superficie totale de 30 392 m²,
- **PRECISER** que le prix de vente est de 20 € HT le m² soit un total HT de 607 840 € (six cent sept mille huit cent quarante euros) auquel s'ajoutera la TVA,
- **DE DIRE** que la vente sera réalisée par un notaire et que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou Mme Jeannine AUBRUN (Vice-Présidente du Pôle de Martel- Payrac- Souillac- Rocamadour), à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique et toutes pièces relatives à cette affaire.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DEL N° 14-05-2018-003 - Attractivité centre bourg Souillac- Demande de financement complémentaire

Vu la délibération en date du 19 septembre 2016 par laquelle la communauté de communes a décidé de faire acte de candidature au titre de l'appel à projets « Attractivité des centres- bourgs dans le Massif Central », conjointement avec la commune de Souillac,

Considérant que le projet de dynamisation du centre- bourg de Souillac, lauréat de cet appel à projet, rentre également dans la stratégie du contrat de ruralité du PETR Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne,

Considérant par conséquent l'opportunité d'obtenir un co-financement complémentaire de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour la réalisation de l'étude transversale et participative du bourg centre de Souillac,

Considérant la possibilité de financement de de la Région par le biais de la nouvelle politique d'intervention sur les bourgs-centres,

M. le Président présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Ressources		
95 000 €	ETAT FNADT	50,00%	47 500 €
	ETAT - CONTRAT DE RURALITE	30,00%	28 500 €
	AUTOFINANCEMENT	20,00%	19 00 €

↳ **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les subventions comme indiquées dans le plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** M. le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaire pour mener à bien ce projet.

DEL N° 14-05-2018-004 - Modernisation bureau office de tourisme Rocamadour - Demande subventions DSIL - contrat de ruralité 2018

Départ de M. Didier BES

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Cauvaldor portant sur l'approbation du projet d'accord-cadre 2017-2020 du Contrat de Ruralité du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne,

Vu l'arrêté d'attribution de la DETR 2017 de la Préfecture du Lot, datant du 26 mai 2017,

Vu la loi de finances initiale pour 2018, et notamment article 157 portant sur la dotation de soutien à l'investissement local,

Considérant le Contrat de ruralité 2017-2018 du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne,

Considérant le projet de développement du Grand Site Occitanie « Rocamadour - Vallée de la Dordogne »,

M. le Président rappelle que la communauté de communes Cauvaldor et son Office de Tourisme poursuivent leur travail de modernisation de l'accueil et de la diffusion de l'information auprès des visiteurs, dans le prolongement du travail rendu par la MOPA (Mission des Offices de Tourisme et Pays Touristiques) au titre du SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information).

Les bureaux d'accueil de Carennac, Souillac et Saint-Céré ont déjà bénéficié d'une opération de modernisation.

Depuis 2016, la communauté de communes, en partenariat avec l'Office de tourisme, le syndicat Mixte de Gestion de Rocamadour et la Mairie de Rocamadour, travaille sur la modernisation du bureau d'accueil de Rocamadour.

Au vu des conditions d'accueil actuelles des visiteurs dans les bureaux de la ville, l'objectif principal de l'opération consiste à proposer un accueil adapté et qualitatif, à la hauteur de la renommée du site.

L'opération consistera à réhabiliter l'ancienne poste située dans la rue principale et de réaliser une extension de ce bâtiment trop exiguë, sur le parking attenant. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée aux architectes Jean-Marc VILATTE et Pierre-André VAYLAC.

Différentes contraintes liées au site ont nécessité une évolution du projet architectural. Les coûts des travaux, aménagements et honoraires s'élèvent désormais à 1 059 677,47€ HT.

Ce projet s'insérant dans la stratégie de développement du contrat de ruralité du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne 2017-2020 (Axe IV : Attractivité du territoire),

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver ce dossier comme présenté ci-dessus afin de solliciter le cofinancement de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2018 dans le cadre de la programmation du Contrat de ruralité, conformément au plan de financement prévisionnel proposé ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Opération	Montant (en €)	Financement	Taux de financement	Montant (en €)
Travaux d'extension et d'aménagement	946 094,93	Autofinancement/Emprunt	20%	214 955,62
Honoraires	113 582,54	Etat		
		DETR 2017(acquise)	22%	236 863,00
		DSIL - Contrat de ruralité 2018	20%	214 955,61
		Conseil Régional Grand Site Occitanie	30%	317 903,24
		Conseil Départemental FAST	7%	75 000,00
TOTAL	1 059 677,47	TOTAL	100,0%	1 059 677,47

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé,
- **D'AUTORISER** M. le Président à monter le dossier et solliciter les financements Dotation de Soutien à l'Investissement local 2018 au titre du Contrat de Ruralité du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne comme annoncés ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président donne lecture d'une motion proposée par l'URAMO sur la désertification et propose au conseil communautaire de l'adopter.

Mme Angèle PREVILLET, consciente que la situation est tout à fait dramatique, approuve cette démarche, car de plus en plus de médecins partant en retraite, ne sont pas remplacés. Elle rappelle être intervenue à plusieurs reprises au Sénat, avoir interpellé le Ministre de l'aménagement du territoire et du développement durable Jacques MEZARD et la Ministre de la Santé Agnès BUZIN, et notamment sur le cas concret de Cressensac, mais s'est heurtée à un mur, la seule réponse proposée étant la télémédecine. Il a été avancé aussi le fait qu'il y avait le recrutement de 8 000 médecins par an, et que l'on ne maîtrise pas les besoins à l'avenir. Elle indique qu'elle continuera à agir dans ce domaine.

M. Michel SYLVESTRE, s'appuyant sur le projet régional de santé d'Occitanie, confirme que le Lot est sous doté par rapport au reste du territoire national.

M. Régis VILLEPONTOUX rejoint les propos de Mme Angèle PREVILLE. Une proposition avait été faite à la CNAM il y a longtemps.

Selon M. Christophe PROENÇA, l'Etat ne peut pas se passer d'une certaine régulation. Il regrette que certains élèves brillants ratent le concours d'entrée et sont remplacés par des médecins étrangers. Il réitère sa proposition de soutien de la part de CAUVALDOR à des jeunes méritants du territoire, ce qui pourrait montrer que les élus s'emparent de cette problématique.

Mme Marie-Jo BOUYSSSET fait également part du phénomène suivant : actuellement, 2 000 jeunes étudiants français passent leur diplôme en Roumanie.

M. le Président est favorable au vote de cette motion, mais cela ne suffit pas, il faut s'organiser sur notre territoire. Dans les hôpitaux, 60 % des médecins sont étrangers, et heureusement qu'ils viennent exercer en France.

Il faut engager de nouvelles démarches et aller plus loin encore. Il donne l'exemple d'un département qui a embauché 10 médecins salariés. Au niveau de la corporation elle-même, on sait que le salariat n'est pas tellement accepté, mais il ne faut pas passer à côté de certaines options. Il rappelle d'ailleurs que la compétence prise par CAUVALDOR porte sur les « maisons médicales et **centre de santé** ».

M. Michel SYLVESTRE indique que l'accueil d'internes constitue aussi une autre manière d'attirer de jeunes médecins sur le territoire, et cela donne parfois de bons résultats (installation à venir à Gramat). Il revient aussi et surtout aux médecins de faire la promotion de leur profession.

La motion est votée à l'unanimité.

M. Michel SYLVESTRE tient également à attirer l'attention sur la situation de l'hôpital de proximité Louis Conte à Gramat, qui dans le cadre de restructuration des Ehpad, risque de se retrouver en difficulté.

Là aussi, une motion a été adoptée par la commune de Gramat, elle sera envoyée à CAUVALDOR. Il demande à ce qu'elle soit transmise à l'ensemble des communes du territoire communautaire pour un soutien le plus large possible.

M. François MOINET rappelle qu'il avait décidé que tous les comptes-rendus de commissions transversales seraient envoyés aux conseillers communautaires, ce qui a été fait sur la fin d'année 2017. Mais depuis le début 2018, il lui semble que ce n'est plus le cas.

M. Serge MAZET indique qu'il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas informer les élus, mais il faut reconnaître qu'il y a eu beaucoup de réunions, et qu'un retard a peut-être été pris en la matière.

La séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance,

Michel SYLVESTRE